

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

**DATE DE  
CONVOCATION**  
02.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à 18 heures 30.

Le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Vincent VALLIES,

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

Membres titulaires présents : M. Vallies, M. Richomme, M. Cœur, Mme. Brugiere, M. Thomas, Mme. Rocher, Mme. Mouzet, M. Schmid, Mme. Languille, Madame Voisin.

● **EN EXERCICE** 13

Membre titulaire ayant donné pouvoir : Mme. Maréchal ayant donné pouvoir à M. Thomas

● **PRESENTS** 10

Membres suppléants avec voix délibérative :

● **VOTANTS** 11

Absent excusé : Mme. Leickman

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 ETABLI PAR M. LE TRESORIER DU SIGEA**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion adressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que monsieur le trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les opérations du trésorier et les pièces à l'appui pour le budget du syndicat,

Vu le Code des collectivités territoriales,

Le Conseil syndical à l'unanimité :

- ✓ **STATUE** sur l'ensemble des opérations du budget effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ✓ **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne la section de fonctionnement du budget,
- ✓ **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier du SIGEA, visé et certifié par l'ordonnateur qui atteste que le montant des titres à recouvrer et mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administratives et n'appelle ni observations, ni réserve.
- ✓ **APPROUVE** les résultats du budget 2022.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé  
présents.

Pour extrait conforme,



Le Président,



Jean-Vincent VALLIES.